

3.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20221212-314236-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 décembre 2022

Affiché le 26 décembre 2022

Suite à la convocation en date du 28 novembre 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 12 DÉCEMBRE 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Olivier CAREMELLE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Marie CIETERS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Didier MANIER, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Barbara COEVOET, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Isabelle CHOAIN, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Vincent LEDOUX, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Adhésions du Département du Nord à l'Association Vidéomuseum pour le musée départemental Matisse et au réseau national des résidences pour l'art d'écrire pour la Villa Marguerite Yourcenar.

Vu le rapport DSC/2022/444

Vu l'avis en date du 5 décembre 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

Pour le musée départemental Matisse :

- d'approuver l'adhésion du Département du Nord à l'association Videomuseum ;
- d'autoriser le versement de la cotisation correspondante, au titre de l'année 2023, pour un montant de 7 900 € ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget du musée départemental Matisse.

Pour la Villa Marguerite Yourcenar :

- d'approuver l'adhésion du Département du Nord au réseau national des résidences pour l'art d'écrire ;
 - d'autoriser le versement de la cotisation correspondante, au titre de l'année 2023, pour un montant de 100 € ;
 - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Villa Marguerite Yourcenar.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 36.

Pour la présente délibération, 44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Madame BAILLEUL, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 12 décembre 2022

OBJET : Programmation et partenariats pour les équipements et services culturels suivants : le musée départemental Matisse, la Villa Marguerite Yourcenar, le musée départemental de Flandre, le Forum antique de Bavay, le MusVerre, l'abbaye de Vaucelles, le service Archéologie et Patrimoine et un projet transversal.

MUSEE DEPARTEMENTAL MATISSE

❖ **ADHÉSION À L'ASSOCIATION VIDEOMUSEUM**

Le musée départemental Matisse adhère à l'association Videomuseum depuis 1990.

L'association Videomuseum a été conçue comme un réseau de musées et d'organismes gérant des collections d'art moderne et contemporain qui se sont regroupés pour développer des méthodes et des outils utilisant les nouvelles technologies de traitement de l'information afin de recenser et de mieux diffuser leur patrimoine muséographique.

Cela permet au musée Matisse de disposer d'une base de gestion informatisée de ses collections et d'avoir un outil de diffusion de ses collections en ligne visible par le grand public sur son site internet.

Il est donc fondamental pour le musée Matisse de pouvoir continuer à utiliser cette base de gestion de la collection car s'y trouvent toutes les informations concernant les œuvres, leur gestion administrative, scientifique et technique.

Le montant de la cotisation annuelle pour 2023 s'élève à 7 900 €.

VILLA MARGUERITE YOURCENAR

❖ **PROGRAMMATION CULTURELLE 2023**

La programmation 2023 se décline autour des rencontres mensuelles avec les auteurs·trices en résidence et autour d'une programmation croisée avec le Parc. Sont valorisés les partenariats avec d'autres structures ou équipements culturels (Musée de Flandre, Communauté de Communes de Flandre Intérieure, FRAC, Musée Yves Saint Laurent, Réseau des Maisons d'écrivains Haut-de-France, Festival Résonances 2023, l'AR2L...). Les expositions sont ouvertes au public le samedi et le dimanche après-midi à la Villa.

Les dates des évènements proposés en 2023 sont reprises en annexe 1 du présent rapport.

Le montant global de l'ensemble de la programmation culturelle, en y incluant les expositions 2023, les Journées du Patrimoine et rencontres à la Villa est estimé à 63 500 €.

❖ JOURNÉES COLLÉGIENNES ET CONCOURS D'ÉCRITURE COLLÉGIENS 2023

Les Journées collégiennes et le Concours d'écriture collégiens 2023 seront organisées du 8 au 13 juin 2023 par la Villa et la Délégation Académique aux Arts et à la Culture - DAAC/Rectorat de Lille, en programmation croisée avec le Parc.

Le 11 juin 2023, se tiendra à la Villa la remise des prix du Concours d'écriture collégiens ainsi qu'une programmation tout public en extérieur dans le Parc, mutualisée avec celle proposée durant les quatre Journées collégiennes.

Le sujet du Concours d'écriture collégiens travaillé avec l'Education Nationale sera le suivant « La famille, quelle(s) histoire(s) ! On la choisit ? On l'invente ? On l'adopte ? ».

Du 8 au 13 juin 2023, sera proposée la programmation de spectacles en extérieur :

- « Parlez-moi d'amour » par le Collectif des Baltringues,
- « Les Sœurs Grenues » par la Compagnie La Grande Roue.

Huit auteurs.trices littérature jeunesse seront présent e s durant les Journées collégiennes : Isabelle Vouin, Thomas Scotto, Martin Page, Estelle Sarah-Bulle, Sophie Rigard-Goulard, Géraldine Barbe, Agnès Debacker, Dominique Brisson aux côtés de Littérature etc, afin que soient proposés aux collégiens : ateliers d'écriture et de lecture, rencontres avec les auteurs. trices et dédicaces.

Le coût global de l'ensemble des manifestations organisées dans le cadre des Journées collégiennes et du Concours d'écriture 2023 est estimé à 70 000 €. Une à deux classes par collège sont participantes, soit environ 16 classes pour 9 collèges.

❖ ADHÉSION AU RÉSEAU NATIONAL DES RÉSIDENCES POUR L'ART D'ÉCRIRE

Depuis 2017, un groupe de réflexion constitué de professionnels responsables de résidences d'écritures se rassemble pour réfléchir aux évolutions possibles de ce type de structures, afin d'être au plus près des besoins des auteurs et des publics.

Plusieurs journées nationales ont été organisées à ce jour :

- 2017 : la Maison des écritures de Lombez,
- 2018 : la Chartreuse les Avignon,
- 2019 : le Chalet Mauriac / ALCA Nouvelle-Aquitaine,
- 2020 : la Villa Marguerite Yourcenar (annulée à cause de la crise sanitaire),
- 2022 : la Marelle / Marseille.

En 2023, la journée de rencontre nationale des résidences d'écritures se déroulera le 17 novembre à la Villa Marguerite Yourcenar, en partenariat avec l'Agence régionale du Livre et de la Lecture des Hauts-de-France (AR2L) et le 18 novembre à Amiens.

Le réseau national des résidences pour l'art d'écriture a été créé en 2022 sous la forme d'une association loi 1901, afin d'affirmer la nécessité de ces partenariats auprès des tutelles, du ministère de la Culture et pouvoir lui donner une envergure internationale.

La Villa Marguerite Yourcenar étant un membre fondateur et important de par sa renommée tant auprès des auteurs que des acteurs des métiers du livre, il est proposé qu'elle puisse contribuer à la vie de cette association et y adhérer.

Le montant de la cotisation annuelle est de 100 €.

MUSEE DEPARTEMENTAL DE FLANDRE

❖ DÉPÔT D'ŒUVRE

Le musée de la Chartreuse de Douai a mis en dépôt en 2010 l'œuvre de Josse de Momper intitulée « Paysage ». Le dépôt arrivant à échéance, il est proposé de le renouveler pour une période de 5 ans.

Ce tableau occupe en effet une place essentielle dans le parcours permanent du musée et notamment dans la section consacrée au paysage dans l'art flamand.

Le projet de convention est joint au présent rapport et précise les modalités du dépôt (annexe 2).

FORUM ANTIQUE DE BAVAY

❖ PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE RONSARD DANS LE CADRE DU PROJET EROA

Le Forum antique de Bavay entretient des liens forts et réguliers avec les établissements scolaires du territoire et plus particulièrement les collèges.

Dans ce cadre, il mène régulièrement des projets avec le collège Ronsard à Hautmont qui dispose d'un EROA (Espace de Rencontre avec l'Oeuvre d'Art).

Cette année, il est proposé à des classes de 6^e un projet interdisciplinaire qui permet la découverte de l'archéologie et de ses diverses disciplines. À ce titre, il est prévu : le prêt d'une cinquantaine d'objets archéologiques, des visites, des ateliers et la production de facsimilés. Ce projet fera l'objet d'une valorisation lors d'une exposition au collège du 4 au 17 mai 2023. Elle sera accessible à tous les élèves du collège et sera également proposée aux écoles alentours.

Ce partenariat participe à la politique de sensibilisation de la population locale à son patrimoine et vient nourrir les objectifs de la politique culturelle départementale. Il contribue également au développement de la notoriété de l'équipement et de son rayonnement.

La convention de partenariat est jointe au présent rapport (annexe 3).

❖ PARTENARIAT AVEC LE CERCLE D'ASTRONOMIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONS DANS LE CADRE DU PROJET « LA NUIT DES ÉTOILES »

Depuis 2006, le Forum antique de Bavay et le cercle d'astronomie de l'Université de Mons collaborent dans le cadre de la mise en place de la manifestation gratuite « La nuit des étoiles » organisée chaque année au mois d'août. Il s'agit d'un événement national organisé par l'Association Française d'Astronomie (AFA).

Dans ce cadre, le cercle d'astronomie de l'Université de Mons propose une conférence sur un sujet d'actualité de l'astronomie et des observations du ciel via du matériel de pointe, au cœur du site archéologique.

Cette proposition permet au Forum antique de Bavay de compléter sa programmation lors de l'événement, notamment par des activités spécifiques qui demandent des connaissances pointues en astronomie. En contrepartie, le cercle d'astronomie de Mons est valorisé par la structure dans le cadre de cet événement.

La convention de partenariat est jointe au présent rapport (annexe 4).

❖ **REMISE GRACIEUSE DES ÉPIS DE FAÎTAGE – MODIFICATION DE LA CONVENTION TYPE**

Par délibérations du 8 décembre 2008 (DAC/2008/1187) et du 7 juin 2010 (DAC/2010/452), la Commission permanente a autorisé la remise gracieuse d'épis de faîtage colorés, créés par l'atelier du MusVerre, aux habitants de Sars-Poteries, Beugnies, Dimont et Lez-Fontaine afin d'ornez les toitures de ces quatre villages historiques des verriers du territoire.

Cette pratique, reconnue par le ministère de la Culture et de la Communication, permet la revalorisation d'un patrimoine unique, propre à son territoire d'implantation, et faisant rayonner la tradition verrière de l'Avesnois.

Cette opération, reconduite chaque année depuis 2010, n'a pas pu se faire ces deux dernières années.

En 2022, la tradition de fabrication des épis de faîtage renaît à l'atelier du MusVerre.

Les habitants en faisant la demande, inscrits sur une liste d'attente, sont soumis à des obligations précisées dans une convention type adoptée en 2010 ; il est proposé d'actualiser cette convention en fixant un nombre maximum d'épis de faîtage par habitant (deux), d'allonger le délai accordé (six mois à un an) et de compléter les conditions d'assurance.

Les modalités de remise gracieuse d'épis de faîtage sont reprises dans la nouvelle convention type annexée au présent rapport (annexe 5).

❖ **RESTITUTION DE LA RÉSIDENCE DE KIM KOTOTAMALUNE « DE LA LUMIÈRE À LA LUMIÈRE » DU 11 FÉVRIER AU 20 AOÛT 2023**

Par délibération du 30 mai 2022 (DSC/2022/191), la Commission permanente a approuvé la résidence de création de l'artiste franco-vietnamienne Kim Kototamalune du 26 septembre au 5 décembre 2022 à l'atelier du MusVerre.

L'artiste réalise des œuvres en verre filé au chalumeau. Ce travail d'une grande finesse est secondé par les interventions plastiques de M. Jean-Benoît Sallé et les propositions vidéos de M. Stéphane Baz, membres du collectif *Bones and Clouds*.

La présentation au public de cette résidence, « De la lumière à la lumière » est envisagée lors de l'exposition *Sur le Fil*, du 11 février au 20 août 2023.

Le travail de Kim Kototamalune prendrait ainsi place dans l'espace du Kiosque de février à août et en salle Mériaux jusqu'au mois de mai.

Le montant prévisionnel de la restitution de résidence est estimé à 10 000 €.

La convention précisant les modalités de la restitution de résidence de l'artiste Kim Kototamalune est jointe au présent rapport (annexe 6).

❖ **PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SOISSONS**

Dans le cadre de la restitution de résidence de Kim Kototamalune, prévue du 11 février au 20 août 2023, le MusVerre et la Ville de Soissons pour ses musées proposent d'associer leurs compétences sur une présentation conjointe de certaines pièces mêlant verre et technologies numériques, exposées dans un premier temps à Sars-Poteries, puis, de mai à août, à Soissons.

Ce partenariat vise à faire rayonner le potentiel de deux institutions des Hauts-de-France situées dans des départements et sur des territoires qui, bien que regroupés au sein d'une même entité régionale, n'en demeurent pas moins géographiquement éloignés, et rarement amenés à collaborer sur des projets culturels d'envergure. La DRAC pourrait apporter son soutien à cette initiative.

Fer de lance de la démarche du MusVerre, la démocratisation de la création verrière contemporaine est valorisée dans ce projet par l'opportunité d'y associer la création numérique via les nouvelles technologies. Ce dialogue fructueux pourrait se concrétiser par un partenariat essentiellement communicationnel, associé au prêt des œuvres.

Un catalogue commun pourrait notamment être édité afin de conserver trace de cette expérience artistique et culturelle.

La convention de partenariat avec la Ville de Soissons est jointe au présent rapport (annexe 7).

ABBAYE DE VAUCELLES

❖ **EXPOSITION TEMPORAIRE « L'ARCHÉOLOGIE À VAUCELLES, UNE HISTOIRE D'AVENIR » DU 31 MAI AU 29 OCTOBRE 2023**

L'abbaye de Vaucelles souhaite organiser une exposition temporaire explorant l'archéologie passée, actuelle et à venir du site classé au titre des Monuments Historiques depuis 1920. L'histoire abbatiale couvre 900 ans au cœur de la vallée de l'Escaut.

A l'heure des bilans et des synthèses scientifiques, un rapide constat apparaît : il reste encore tant à découvrir à Vaucelles. Périodes de construction et de reconstructions, projets architecturaux non aboutis, fonctions et espaces occupés, les hypothèses ne demandent qu'à être vérifiées et argumentées.

Conçue comme une exposition de site, l'exposition temporaire couvrira les thèmes de la vie monacale connue et méconnue, dans un parcours instructif et intuitif (maquettes, plans, photographies d'archives in situ, reconstitutions, reproductions de chartes ou de manuscrits, entrevues inédites, méthodologies archéologiques ou présentations de pièces du lapidaire tout récemment mises à jour).

Une campagne de collecte sera lancée à l'occasion de cette exposition et l'accompagnera tout au long de l'année 2023. Conférences, visites guidées thématiques, ateliers ou circuits permettront d'être au plus proche des problématiques du site historique en devenir.

L'exposition est organisée en collaboration avec le service Archéologie et Patrimoine du Département du Nord.

Le montant prévisionnel de l'exposition temporaire est de 55 000 €.

❖ **PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « BIEN DANS SES BASKETS » - TRAIL DU 16 SEPTEMBRE 2023**

L'association caritative à but non lucratif « Bien dans ses baskets » de Tilloy-les-Cambrai a sollicité le Département du Nord dans le cadre de l'organisation d'un trail le 16 septembre 2023, avec départs et arrivées prévus à l'abbaye de Vaucelles. Trois courses de distances différentes, deux marches et deux courses nature enfants sont envisagées.

Cette manifestation sera ouverte aux coureurs et aux marcheurs à titre individuel ou licenciés dans un club d'athlétisme. La course répond à la politique de proximité menée par l'abbaye de Vaucelles avec le territoire du Cambrésis.

L'abbaye de Vaucelles développe un axe « sport et culture » qui fait part entière de sa programmation culturelle. Le choix de la date porté sur le samedi du weekend des Journées européennes du patrimoine

permettra de donner à cet événement sportif une tonalité historique et culturelle forte que l'on retrouvera notamment dans des tracés qui rappelleront l'implantation historique du site.

En contrepartie et dans la perspective d'évaluer l'impact de ce partenariat, il est proposé d'offrir à chaque participant, une entrée gratuite valable 1 an à l'abbaye de Vaucelles et une médaille pour chaque participant.

Afin de pouvoir identifier clairement cette volonté commune et collaborative, le trail aura comme appellation « Trail de l'abbaye de Vaucelles ».

Le montant prévisionnel pour l'organisation du trail est de 4 000 €.

La convention précisant les modalités du partenariat avec l'association « Bien dans ses baskets » est annexée au présent rapport (annexe 8).

SERVICE ARCHEOLOGIE ET PATRIMOINE

❖ PARTENARIAT AVEC LES EDITIONS FATON DANS LE CADRE DU CONCOURS "ARCHÉO-DÉFI ! »

Le service Archéologie et Patrimoine du Département propose de nombreuses actions de médiation en direction des collèges du Nord. Depuis 2013, le service Archéologie et Patrimoine a organisé tous les deux ans, en partenariat avec le Forum antique de Bavay et avec le soutien de l'Inspection Académique, un grand concours à destination des collégiens du Nord nommé « Archéo-Défi ! ».

La participation au concours se fait par classe, sous la direction d'un ou plusieurs enseignants, suivant deux catégories : 6^e-5^e et 4^e-3^e. A partir de l'un des trois sujets proposés dans chaque catégorie, les classes de 6^e et 5^e doivent rédiger un texte et les classes de 4^e et 3^e réaliser une production informatisée.

Le prix attribué aux classes lauréates est une journée de découverte et de visite au Forum antique de Bavay, bus et repas du midi inclus. Un prix individuel sera également remis à chaque lauréat. Les élèves classés en deuxième et troisième place recevront un jeu de société ou un livre sur l'archéologie.

Le service Archéologie et Patrimoine souhaite renouveler cet événement. Cette sixième édition sera donc organisée pour l'année scolaire 2023 - 2024.

Souhaitant valoriser ce projet, le service Archéologie et Patrimoine propose d'établir, comme pour les précédentes éditions, un partenariat avec les Editions Faton (éditeur des magazines « Arkéo » et « Histoire Junior » à destination du jeune public).

Dans le cadre de ce partenariat, les Editions Faton proposent :

- d'annoncer le concours dans le numéro d'Octobre ou Novembre 2023 d'« Arkéo » ou « Histoire Junior »,
- de réaliser un article sur le concours « Archéo-Défi ! » dans le numéro d'« Arkéo » ou « Histoire junior » de septembre ou octobre, suite à la remise des prix qui aura lieu en mai 2024 au Forum Antique de Bavay,
- d'offrir à chaque élève des classes lauréates un abonnement de trois mois à « Arkéo » pour les 6^e-5^e et à « Histoire Junior » pour les 4^e-3^e.

En contrepartie, le Département du Nord s'engage à :

- transmettre au magazine une photo des lauréats posant avec un magazine en main (après avoir obtenu les autorisations parentales) le jour de la remise des prix,
- apposer les logos « Arkéo » et « Histoire Junior » sur tous les supports de communication relatifs au concours (plaquettes, affiches, communiqués de presse, diplômes remis aux élèves).

La convention précisant les modalités du partenariat avec les Editions Faton est annexée au présent rapport (annexe 9).

PROJET TRANSVERSAL

❖ DOTATION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX D'ENTRÉES GRATUITES

Par délibération du 22 mars 2022 (DSC/2022/54), la Commission permanente a décidé d'augmenter le nombre de contremarques par conseiller départemental et de le porter de 10 à 20 par an.

Ces contremarques sont offertes aux établissements scolaires ou associations comme remise de prix, lot de tombola...et donnent droit à des entrées gratuites dans les équipements culturels départementaux.

Il est proposé d'ajouter 200 contremarques supplémentaires.

Il est proposé à la Commission permanente

Pour le musée départemental Matisse :

- d'approuver l'adhésion du Département du Nord à l'association Videomuseum, pour un montant de cotisation annuelle pour 2023 de 7 900 € ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget du musée départemental Matisse.

Pour la Villa Marguerite Yourcenar :

- d'approuver la programmation culturelle 2023 de la Villa Marguerite Yourcenar jointe au présent rapport en annexe 1, pour un montant estimé à 63 500 € ;
- d'approuver la programmation des Journées collégiennes 2023 et du Concours d'écriture collégiens 2023, pour un montant estimé à 70 000 € ;
- d'approuver l'adhésion du Département du Nord au réseau national des résidences pour l'art d'écrire, pour un montant de cotisation annuelle de 100 € ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Villa Marguerite Yourcenar.

Pour le musée départemental de Flandre :

- d'approuver le renouvellement du dépôt au musée départemental de Flandre à Cassel du tableau intitulé « Paysage » de l'artiste Josse de Momper, appartenant au musée de la Chartreuse de Douai ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de dépôt d'œuvre entre le Département du Nord, pour le musée départemental de Flandre, et la ville Douai, pour le musée de la Chartreuse de Douai, dans les termes du projet, joint au présent rapport, en annexe 2.

Pour le Forum antique de Bavay :

- d'approuver le partenariat entre le Département du Nord et le collège Ronsard de Hautmont dans le cadre du projet « Espace de Rencontre avec l'œuvre d'Art » ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et le collège Ronsard de Hautmont, dans les termes du projet, joint au présent rapport, en annexe 3 ;
- d'approuver le partenariat entre le Département du Nord et le cercle d'astronomie de l'Université de Mons dans le cadre de la manifestation « La nuit des étoiles » ;
- d'autoriser Monsieur le président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et le cercle d'astronomie de l'Université de Mons, dans les termes du projet joint au présent rapport en annexe 4 ;

Pour le MusVerre :

- d'approuver les modifications de la convention type pour la remise gracieuse d'épi de fâtage ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention type, dans les termes du projet, joint au présent rapport, en annexe 5 ;
- d'approuver la restitution de résidence de l'artiste Kim Kototamalune « De la lumière à la lumière » du 11 février au 20 août 2023, pour un montant estimé à 10 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'exposition entre le Département du Nord et le collectif d'artistes, dans les termes du projet, joint au présent rapport, en annexe 6 ;
- d'approuver le partenariat entre le Département du Nord et la Ville de Soissons ;
- d'autoriser Monsieur le président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Ville de Soissons, dans les termes du projet, joint au présent rapport, en annexe 7 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget du Musverre.

Pour l'abbaye de Vaucelles :

- d'approuver l'organisation de l'exposition temporaire « L'archéologie à Vaucelles, une histoire d'avenir » du 31 mai au 29 octobre 2023 pour un montant estimé à 55 000 € ;
- d'approuver le partenariat entre le Département du Nord et l'association « Bien dans ses baskets » dans le cadre de l'organisation d'un trail, le 16 septembre 2023, pour un montant estimé à 4 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'association « Bien dans ses baskets », dans les termes du projet, joint au présent rapport, en annexe 8 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de l'abbaye de Vaucelles.

Pour le service Archéologie et Patrimoine :

- d'approuver le partenariat entre le Département du Nord et les Editions Faton dans le cadre du concours « Archéo-Défi ! », pour l'année scolaire 2023 - 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et les Editions Faton, dans les termes du projet, joint au présent rapport, en annexe 9.

Pour le projet transversal :

- d'approuver le supplément de 200 contremarques supplémentaires pour les conseillers départementaux donnant droit à des entrées gratuites dans les équipements culturels départementaux.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24001OP030	24001E01	proposition BP 2023		7 900,00
24001OP010	24001E01	proposition BP 2023		133 600,00
24001OP032	24001E25	proposition BP 2023		10 000,00
24001OP041	24001E01	proposition BP 2023		59 000,00

Martine ARLABOSSE
Vice-Présidente